

SCoT Montpellier 3M

2^{ème} Concertation Publique du 30 avril au 4 juin 2018

Remarques destinées à être insérées dans le Cahier de Concertation, par l'association Non Au Béton.

PREAMBULE

Depuis 2007, l'association **Non Au Béton** se bat pour freiner l'étalement urbain et la disparition des terres agricoles autour de Montpellier. **Non Au Béton** est une des associations qui composent le **Collectif Ceinture Verte**.

Les remarques qui suivent concernent le quartier Nord de Montpellier et complètent les analyses et propositions déjà déposées par le Collectif.

DES VALEURS PARTAGEES

Non Au Béton s'engage avec le Collectif pour demander un renforcement des dispositions trop permissives du DOO (*Document d'Orientation et d'Objectifs, opposable au PLUi*) inclus dans le PADD (*plan d'Aménagement et de Développement Durable*).

Le DOO doit exprimer un engagement ferme de la communauté de la métropole en vue de protéger définitivement les terres agricoles et naturelles et donc de préserver les ressources alimentaires et d'améliorer la qualité écologique du territoire, source de bien-être et d'attractivité. A cette fin le SCOT doit comporter des dispositifs comme le PAEN (*périmètre de protection et des mise en valeur d'espaces agricoles et naturels périurbains*) ou provisoirement le ZAP (*Zone Agricole Préservée, art L123-1 du code de l'environnement*) pour que le PADD ne se contente pas d'un contenu déclaratif, de recommandations non opposables mais au contraire de contraintes fermes et durables.

UN SITE ENTRE CAMPAGNE ET VILLE

A Montpellier, dans le QUARTIER HOPITAUX FACULTES, les secteurs du **Plan des Quatre Seigneurs**, de **Thomassy** et de **la Blanquette**, présentent, à l'extrême nord de la ville, un caractère semi-rural de transition avec la campagne qu'il faut maintenir. Au contact de Saint Clément de Rivière et de Montferrier se trouvent là une partie de la ceinture verte de la Métropole : des parcelles agricoles, des espaces naturels et de biodiversité, des boisements et des arbres remarquables, un ouvrage d'art exceptionnel l'aqueduc Saint Clément. Ce paysage requiert la protection d'un PAEN ou d'une ZAP.

Cet ensemble s'étend du rond point de la Lyre au rond point d'Agropolis reliés par l'axe routier de la RD 65, avenue Vincent Auriol ; C'est une route à grande vitesse malgré la limitation à 70 km/h, source de pollutions diverses, elle est heureusement dotée d'une piste cyclable mais constitue une barrière infranchissable pour les piétons et les animaux terrestres rompant ainsi la continuité écologique du quartier.

AGROECOLOGIE

Au nord de cet axe routier, **sur Thomassy et la Blanquette**, s'étendent des terres arables fertiles mêlées à des espaces naturels porteurs de biodiversité (talus, haies, petits boisements, ruisseaux) qui sont traversés par l'aqueduc Saint Clément, ouvrage sophistiqué et emblématique, et son chemin de

randonnée sur le parcours qui va de la source du Lez au Peyrou. Cet ensemble se prolonge sur Saint Clément de Rivière où il est mis à mal par l'extension de la zone commerciale de Trifontaine et des lotissements. Il doit être garanti contre la création d'un nouvel accès routier à Trifontaine.

La commune de Montpellier y a programmé un **agriparc** qu'il faut envisager comme le cœur d'un ensemble de parcelles agro-écologiques, pérennisées par un PAEN et ouvert à l'installation de nouveaux agriculteurs .

Au sud de la RD 65, s'élèvent les flancs de la colline du Plan des Quatre Seigneurs dont l'aspect naturel, boisé, faiblement habité, doit être protégé par des dispositions adaptées du SCOT. Ainsi il est inexplicable au vu du règlement du PLU que l'implantation de deux commerces de véhicules d'occasion ait été autorisée et que son extension constante dénature le site de façon désastreuse.

PATRIMOINE BATI ET BIODIVERSITE

Au sommet de cette colline le mas des Quatre Vents et son domaine viticole et oléicole, sa lisière de chênesverts bicentenaires sur la rue du même nom, requièrent une protection définitive contre l'urbanisation. Cette demeure plus que centenaire offre un panorama remarquable sur la ville et la mer et mériterait une préservation au même titre que le Collège des Ecossais situé à proximité, avenue Paul Parguel.

PARC URBAIN, LE SPORT ET LA NATURE

Entre le Plan des Quatre seigneurs et le vaste rond-point- échangeur de la Lyre, se situe un espace nommé Veyrassi, ancien domaine agricole, et propriété de l'Etat et de l'université . Veyrassi est bordé par la route de Ganges, l'avenue du Pic Saint Loup et la rue de Quatre Vents . Le secteur de Veyrassi est consacré aux sports, s'y côtoient un parc sportif géré par la ville (terrain de baseball, de football américain et rugby), l'UFR STAPS, le centre Euromov (recherche sur le mouvement humain), le palais universitaire des sports et des logements étudiants en construction.

Il reste sur ce site la ruine d'un mas adossé au nord à une butte arborée (sujets centenaires) qui est un des versants d'une colline couverte d'une prairie naturelle remarquable et rare sur le plan écologique ; l'autre versant descend vers la RD 65 et le rond-point de la Lyre.

Les bâtiments récents sont à proximité des voies laissant au centre un espace libre bordé d'un ruisseau, en partie aménagé avec des plantations, un vaste bassin de rétention pouvant devenir une marre (habitat pour diverses espèces) et des chemins reliant les divers équipements. Les trois voies délimitant Veyrassi se trouvent ainsi reliées par une circulation piétonnière et en partie cyclable. En limitant les constructions nouvelles aux franges de Veyrassi , en préservant les zones naturelles remarquables (la colline et ses versants) , en facilitant la circulation des piétons du quartier, cet espace peut devenir un parc urbain, un espace de respiration, partie intégrante de la Ceinture Verte.

APAISER LES CIRCULATIONS

Comme les autres associations du Collectif Ceinture Verte, Non Au Béton est attentif aux impacts environnementaux et sociaux, sur le bien-être et la santé, que constituent la pénétration accrue de la circulation motorisée dans le quartier. Elle est favorisée par l'élargissement des voiries existantes qui accroît la vitesse, les risques d'accidents et les pollutions. Au contraire nous recommandons de contraindre au ralentissement par des aménagements de voiries adéquats réduisant l'espace de la voiture et par l'extension des zones de rencontre limitant la vitesse à 20km/h. Ce dispositif permet

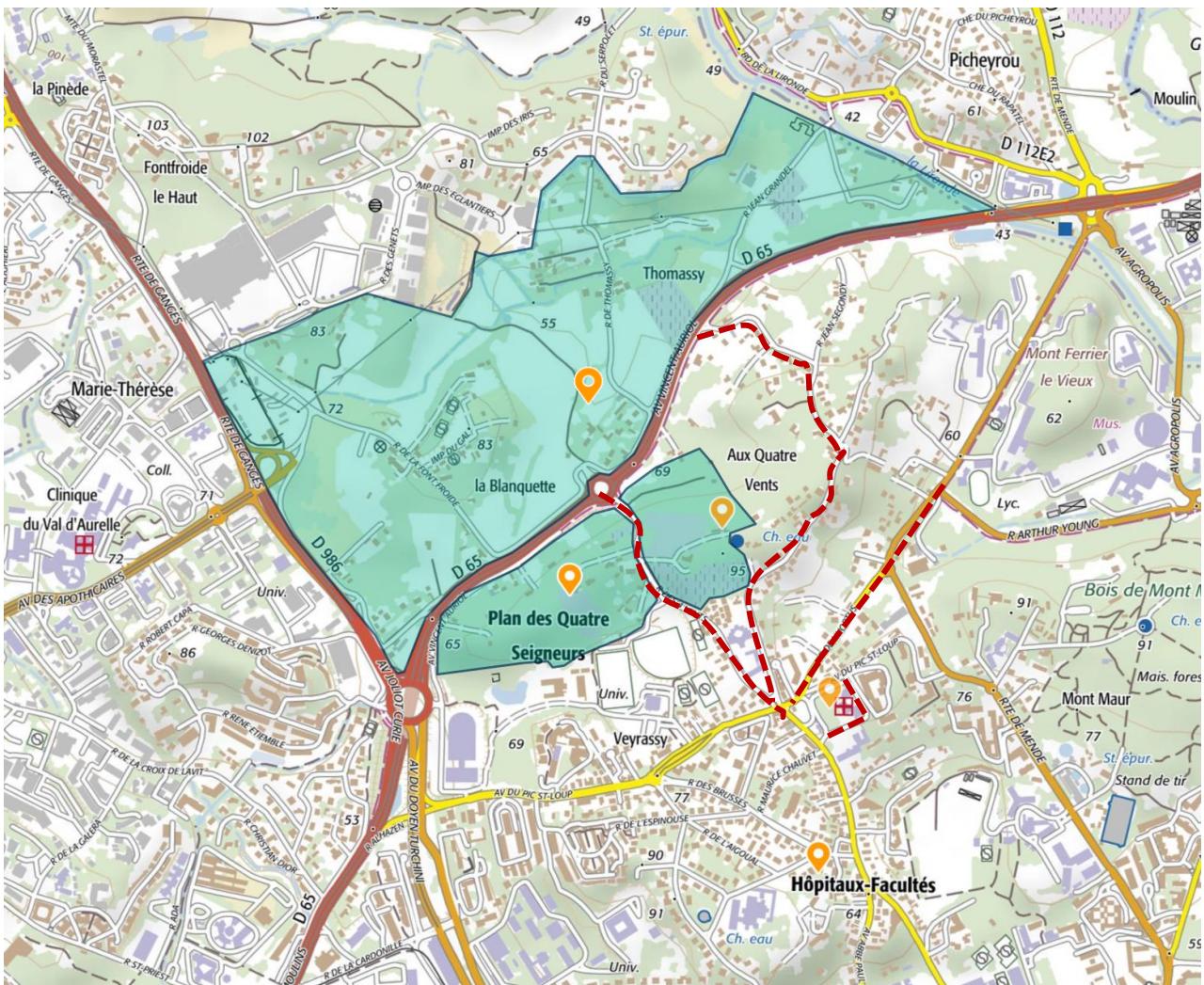
en effet de faire cohabiter de manière apaisée les divers usagers de la rue, favorisant ainsi les déplacements pédestres et la vie locale.

En particulier, la rue des 4 Vents et la rue des 4 Seigneurs, sont devenus des axes pénétrants vers le centre-ville à partir de la RD 65, ce qui augmente considérablement les risques d'accident aux heures de pointe car celles-ci coïncident aux heures d'entrée et de sortie des deux établissements scolaires situés entre ces deux rues.

La Route de Mende, quant à elle, n'est pas aménagée pour les circulations douces sur sa partie haute et très dangereuse pour les piétons et vélos, dont ceux du lycée F Bazille. Et la rue de l'Hortus qui la prolonge jusqu'à la place du Plan est elle aussi dangereuse (espace piétons trop étroit). Le projet de la ligne 5 du tramway devra veiller à pallier ces manques.

Concernant la RD 65, la réduction de la vitesse autorisée et des aménagements garantissant sa traversée en plusieurs points rétablirait la continuité de l'espace pour les piétons et les animaux. Ils amélioreraient le bien-être commun.

Enfin, une attention particulière doit être apportée à l'aménagement de la place Jean Baumel, qui est le centre de la vie du quartier. Il s'agit en effet de faire cohabiter dans le calme un carrefour, un parking, des piétons, une école, des commerces, la clinique Bellevue, un marché, des événements, des flâneurs, en réalisant des aménagements qui préservent l'esprit de village qui caractérise ce lieu.



Patrimoine remarquable
A valoriser & mettre en réseau



Voiries sensibles

Proposition de Périmètre de protection d'espaces Agricoles et Naturels *Montpellier Nord*

Pour former la Ceinture Verte de Montpellier

Association Non Au Béton – Collectif Ceinture Verte